

répète, nous avons jugé qu'il était même inutile de les énumérer si nous ne conservions pas l'espoir de les faire adopter par le Parlement—et les faits ont prouvé que nous avions raison?

Une voix: Pourquoi alors perdre son temps à étudier cette mesure?

Le très hon. M. Pearson: Le Parlement est loin d'avoir traité toutes les mesures législatives prévues dans le discours du trône, même après avoir siégé 244 jours jusqu'à hier. Le député de Carleton (M. Bell) a fait inscrire une question au *Feuilleton* par laquelle il demande:

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire au cours de cette session du Parlement à l'égard des mesures suivantes prévues dans le discours du trône, mais qui n'ont pas encore été présentées:

Et la question donne la liste des mesures en cause. Eh bien, le gouvernement se propose de leur faire passer la filière. Mais quelles sont les intentions, les possibilités de la Chambre des communes? En incluant ces mesures dans le discours du trône, le gouvernement a exprimé son intention de les faire adopter. Mais vient ensuite la deuxième partie de la question du représentant. Pourquoi, demande-t-il, n'a-t-on pas encore pris de dispositions au sujet de chacune de ces mesures promises dans le discours du trône? Si le député veut bien songer à ce qui est arrivé au bill sur l'unification et à d'autres mesures législatives, dont les crédits provisoires, il pourrait peut-être répondre à sa propre question. (*Applaudissements*)

En plus des mesures législatives importantes qu'a mentionnées le député de Carleton, il en est d'autres qui ne peuvent manifestement pas être adoptées avant la fin de la présente session, même si nous aimerions qu'elles soient présentées et étudiées le plus tôt possible. Je devrais peut-être en mentionner quelques-unes. Je ne vois pas la possibilité de les faire adopter au cours de cette session-ci, mais nous pourrions peut-être y parvenir avant la fin de l'année: modifications à la loi stimulant le développement de certaines régions; nouvelle capitalisation du National-Canadien; loi sur les forces armées présentes au Canada; modifications à la loi sur les corporations canadiennes; projet de loi sur le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration; projet de loi sur les musées nationaux du Canada; projet de loi sur l'industrie du charbon du Cap-Breton; modifications à la loi nationale sur l'habitation; mesure législative sur la radiodiffusion.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a indiqué

qu'on ne pourra peut-être pas étudier la mesure législative sur l'industrie du charbon du Cap-Breton avant la fin de la session.

Des voix: Asseyez-vous.

M. MacInnis: Le rappel au Règlement découle du fait que le ministre des Mines a déjà annoncé que la question ne serait pas abordée au cours de la présente session.

M. l'Orateur: Il n'y a pas là de quoi invoquer le Règlement.

Le très hon. M. Pearson: Si le député avait écouté attentivement, il aurait compris qu'il s'agissait d'une liste de propositions qui ne peuvent être abordées au cours de la session en cours mais que nous espérons aborder d'ici la fin de l'année. Avec les articles que j'ai mentionnés et un ou deux autres de moindre importance que j'ai passés sous silence—y compris la nomination de six autres secrétaires parlementaires...

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question au très honorable représentant? Un peu plus tôt il a déclaré qu'on examinerait peut-être la question de la peine de mort. Vu l'incertitude qui pèse sur ceux qui attendent aujourd'hui qu'on donne suite à la sentence qui leur a été imposée, le gouvernement se propose-t-il de présenter une mesure à ce sujet au cours de la présente session?

Le très hon. M. Pearson: J'en ai parlé comme de l'un des problèmes qu'étudie le gouvernement. On ne pourra l'aborder d'ici la fin de la session, mais j'ose espérer qu'on pourra le faire de façon responsable cette année. (*Applaudissements*)

Compte tenu des articles que j'ai mentionnés—j'ai omis quelques-uns des moins importants—en plus de ceux qu'a énumérés le député de Carleton, nous n'avons pu étudier 21 mesures législatives, considérées comme assez importantes pour que nous tentions de les faire adopter au cours de la présente session. Nous espérons, toutefois, je le répète, les aborder plus tard au cours de l'année.

Cela ne démontre pas complètement l'incapacité du Parlement à répondre aux besoins du pays, bien que ce soit la preuve que nous n'avons su répondre à l'attente raisonnable des Canadiens dans nos travaux parlementaires. Examinons la session à laquelle nous tentons de mettre un terme. D'ailleurs, tous les députés seront heureux quand nous y parviendrons.